

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-129 du 17 avril 1982

Chargeant le Camarade GUEZODJE Vincent, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, de l'intérim du Camarade Michel ALLADAYE, Ministre de la Justice Populaire pour compter du 17 Avril 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 82-124 du 9 Avril 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T :

Article 1er. - Pour compter du 17 Avril 1982, le Camarade GUEZODJE Vincent Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique est chargé de l'intérim du Ministre de la Justice Populaire pendant l'absence du Camarade Michel ALLADAYE.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 17 avril 1982

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliatiions:: PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 2 CPD 2 MJP-MISP 15
autres Ministères 18 DPE-DLC-INSAF 6 IGE 4 BN-DAM 4 DCCT-ONEPI
Gde-Chan. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-